



Anjou, le 2 décembre 2025

M. Mario Laframboise
Président de la Commission des finances publiques
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau RC.113
Québec (Québec) G1A 1A4

Transmission via courriel

Objet : Commentaires en lien avec l'étude du PL 7 - Présentation du BSDQ

Monsieur le président,

Nous souhaitons déposer la présente lettre et contribuer aux travaux de la Commission des finances publiques qui procède présentement aux consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi numéro 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires.

Nous désirons faire suite aux propos tenus à l'endroit du Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) dans le cadre de ces consultations et vous présenter en quoi consiste notre entité et la validité de celle-ci au sein de l'écosystème de la construction au Québec.

Le BSDQ est une entité constituée par trois Parties propriétaires : l'Association de la construction du Québec (ACQ), la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) et la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ). C'est dans ce cadre que les présidents de toutes les parties impliquées souhaitent présenter le BSDQ et vous faire part de son caractère unique dans l'industrie de la construction au Québec, ainsi que des bienfaits notés depuis près de soixante ans pour cette même industrie.

Tout d'abord, le BSDQ a été créé dans le but d'assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses entre les entrepreneurs en construction lorsqu'un appel d'offres est lancé. Son objectif principal est d'assainir la concurrence tout en la favorisant, de protéger les entrepreneurs contre les pratiques déloyales, tout en faisant bénéficier les maîtres de l'ouvrage de l'efficacité des marchés. Pour y parvenir, le BSDQ encadre l'ensemble des activités qui entourent le dépôt des soumissions des entrepreneurs spécialisés vers les entrepreneurs généraux à qui elles sont adressées. Il s'assure de l'application de règles équitables et uniformes pour tous ses usagers.

Les tribunaux ont statué au cours des quarante-cinq dernières années que le système mis en place ainsi que son Code de soumission étaient « d'intérêt public » en tant que contrat collectif favorisant la saine concurrence et assurant un effort sérieux des soumissionnaires à fournir le meilleur prix, conforme aux plans et devis, dès le dépôt des soumissions. En d'autres termes, toutes les parties engagées dans un processus d'appel d'offres tirent profit de l'application du système de dépôt des soumissions du BSDQ : non seulement les entrepreneurs soumissionnaires, mais aussi les propriétaires (maîtres de l'ouvrage), les architectes, les ingénieurs de même que les entrepreneurs généraux.

Chaque année, le BSDQ procède à des investissements pour améliorer son offre de services et le rendre accessible à un plus grand nombre d'intervenants de l'industrie québécoise de la construction, favorisant ainsi l'essor de cette dernière. Cette solution est devenue indispensable à l'industrie de la construction.

On peut avancer sans se tromper que le BSDQ amène de multiples avantages à l'industrie de la construction au Québec, en voici quelques-uns :

- Il facilite l'accès au marché des entrepreneurs spécialisés de toutes tailles en leur permettant de déposer électroniquement leurs soumissions selon un processus centralisé, éprouvé et efficace. Il donne ainsi une chance égale à tous les entrepreneurs de se positionner avantageusement lorsqu'un projet de construction est lancé ;
- Il permet aux entrepreneurs généraux de s'identifier dans la plateforme technologique comme étant intéressés au projet afin de s'assurer d'obtenir des soumissions de la part du plus grand nombre d'entrepreneurs spécialisés ;
- Il agit comme stimulant à la concurrence et favorise l'émergence des entrepreneurs spécialisés les plus motivés ;
- Il favorise la compétitivité des entrepreneurs spécialisés et ses effets se répercutent positivement pour les maîtres de l'ouvrage, de même que sur l'économie et la collectivité en général ;

- Il donne la possibilité à chaque entrepreneur général de choisir les entrepreneurs spécialisés de qui il souhaite prendre la soumission, lui permettant ainsi d'écarter ceux avec qui il ne souhaite pas contracter ;
- Il ne lie pas contractuellement le maître de l'ouvrage, mais lui fait bénéficier d'une plateforme technologique gratuite ;
- Il n'empêche pas le maître de l'ouvrage d'exiger d'un entrepreneur général qu'un contrat soit accordé à un entrepreneur spécialisé autre que le plus bas soumissionnaire conforme ;
- Il fournit au maître de l'ouvrage et à ses professionnels une copie des soumissions adressées aux entrepreneurs généraux.

Dans un souci de transparence, le BSDQ publie son rapport annuel sur son site web, permettant ainsi à tous les acteurs de l'industrie et au public d'accéder facilement à l'information sur ses activités et ses résultats. Nous joignons d'ailleurs une copie du rapport annuel 2024 à la présente, afin de faciliter votre consultation.

À la suite du rapport du Groupe de travail sur le BSDQ de décembre 2019, le BSDQ a accueilli favorablement les recommandations formulées, notamment celle visant la création d'un comité de suivi permanent dédié à l'amélioration continue de ses pratiques. Ainsi, le BSDQ a pris l'initiative de constituer une Table de concertation réunissant des représentants diversifiés de l'industrie afin de discuter de pistes d'amélioration.

En décembre 2023, le BSDQ a également transmis une correspondance au ministre délégué à l'Économie en réponse à une communication du Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) en lien avec une proposition d'allègement visant le BSDQ. Nous présentons notre entité et nous rendons disponibles pour une rencontre avec les représentants du MEIE afin d'approfondir la réflexion au cœur de la volonté du gouvernement d'alléger le fardeau réglementaire et administratif qui nous tient à cœur, étant une préoccupation constante des entrepreneurs en construction.

Dans le cadre de son engagement soutenu envers l'industrie et les entrepreneurs, le BSDQ a mené il y a quelques semaines à peine, une vaste consultation auprès de ses membres et de l'ensemble des parties prenantes du secteur de la construction, afin de capter les évolutions et défis du milieu et de consolider son rôle de partenaire de confiance auprès de l'industrie. Cette consultation alimentera les travaux en cours et à venir pour moderniser le BSDQ et le rendre encore plus efficace, au bénéfice de toutes les parties prenantes d'un projet de construction.

Certains propos tenus devant cette commission au sujet du BSDQ méritent des nuances, des compléments d'information ou même des rectificatifs. Il est par exemple inexact de prétendre que le Code de soumission du BSDQ s'applique à l'ensemble des projets de construction au Québec, qu'ils soient publics ou privés. Il

existe des mécanismes pour répondre aux situations d'absence ou de manque de concurrence. Un entrepreneur général n'est pas forcé de prendre toutes les soumissions lui étant adressées et de ce fait se voir contraint à contracter avec une entreprise avec laquelle il ne souhaite pas faire affaire. Autant d'éléments parmi d'autres qui doivent être tenus en compte et qui méritent attention.

Comme mentionné à maintes reprises, le BSDQ est toujours ouvert à collaborer avec les autorités publiques dans le cadre d'une démarche réfléchie et ordonnée afin de faire évoluer le BSDQ dans le but de bien répondre aux besoins de la collectivité et l'ensemble de l'industrie.

En conclusion, nous portons respectueusement à votre attention l'avis que le BSDQ par sa plate-forme technologique performante, ses règles transparentes (Code de soumission) et sa gouvernance représentative contribue à la clarté, la saine concurrence et l'efficacité de l'industrie, et ce, tant pour les projets publics que pour les projets privés, contribuant à un rehaussement de la compétitivité.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.



Éric Fraser
Président, ACQ



Michel Robert
Président, CMEQ



Jean Turgeon
Président, CMMTQ



Jean-Marc Lacroix
Président, BSDQ

CC : Membres de la Commission des finances publiques